Département des Côtes-d'Armor

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460

Téléphone : 02 21 08 02 20
accueil@mairie-uzel.fr

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212203848-20260605-2026_06_03-DE

2026 – 06 – 03

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 05 juin 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas TOUDIC, maire.

Présents : M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo, M. Sylvain Le Goff, Mme Nadine Balavoine, M. Patrick Hamon, M. Thierry Le Potier, M. Vincent Guigo, Mme Caroline Paytra, Mme Jessica Le Sommer, M. François Le Tinnier, Mme Christelle Dubois, M. Guénaël Choupaux.
Absents excusés : M. Grégoire Foussard représenté par M. Patrick Hamon, Mme Cécile Valentin représentée par Myriam Guigo, Mme Céline Thomine représentée par Mme Jessica Le Denmat.
Secrétaire : Mme Myriam Guigo

Finances : Association Le Grand Atelier – Renonciation de la convention pluriannuelle d'objectifs et de ses annexes

M. Le Maire informe que suite à la rencontre du 04 mai dernier avec les représentants du Grand Atelier, considérant l'absence de transmission du bilan comptable, il a été décidé d'arrêter le partenariat avec l'association. Celle-ci demande une somme pour cesser son activité correspondant aux sept douzièmes de la subvention annuelle de 70 000€.
M. Le Maire a essayé de discuter avec la directrice pour voir s'il était possible qu'elle pose ses congés pendant le préavis ; le Grand Atelier a refusé.
S. Le Goff précise que le besoin financier de 32 763€ correspond à leurs dépenses du 1er mai au 31 juillet 2026.
M. Guigo trouve dommage que les congés n'aient pas pu être pris avant la fin du contrat.
V. Guigo considère que le montant est exorbitant.
Lors de la discussion du 04 mai, il a été précisé que le conseil municipal n'est pas contre l'association mais contre le versement de la subvention pour non réalisation d'activités. Il appartient aux membres du Grand Atelier de voir ensuite si l'association est maintenue.
M. Le Maire informe qu'un autre local sera proposé à l'association si elle souhaite maintenir ses activités.
C. Dubois trouve dommage que personne de la majorité n'était au vernissage.
N. Toudic pense qu'il ne faut pas être provocateur et précise que l'agenda est bien rempli.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil par douze voix pour et trois voix contre décident :
- de la résiliation anticipée de la convention pluriannuelle d'objectifs et de ses annexes avec l'association Le Grand Atelier à la date du 31 juillet 2026 ;
- du versement du solde de la subvention à l'association sous réserve de la rédaction d'un avenant précisant les modalités de fin de la convention.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 12 juin 226

MAIRIE d'UZEL-près-L'OUST 22460

UZEL, le 12 juin 226

Le Maire

Nicolas TOUDIC